

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 32

N° ordre : DE-24-25

N° ordre dans la séance :
DE-09042024-15

Date de la convocation :
03/04/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, , Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Eric BONNET (procuration Jean-Marc DUPONT), Marc MEO (procuration Claude FELCI), Danielle CALLET (procuration Marie-Françoise SONZOGNI), Dominique SCALMANA (procuration Robert VILLARD), Mélisande MACONE (excusée), Sylvain BOIS (excusé) ;

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : PROJET DE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MILVENDRE

Madame Isabelle MORLOTTI, Adjointe déléguée aux affaires scolaires informe l'assemblée que lors du conseil d'école de l'école élémentaire Milvendre du 16 novembre 2023, il a été indiqué que l'établissement était en train de travailler sur un projet visant à végétaliser une partie de la cour et mettre en place des installations pour développer l'école dehors.

Pour ce faire, l'école Milvendre s'est saisie du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » lancé par l'Education Nationale dont l'objectif est de faire émerger des initiatives de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

Les écoles qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Etat par le biais notamment du Fonds d'Innovation Pédagogique doté de 500 millions d'euros. C'est un soutien qui peut être sollicité à tout moment et qui peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature des projets.

Les enseignants de l'école Milvendre ont fait le constat qu'en raison du dérèglement climatique et des canicules successives plus nombreuses et plus longues, la cour devient un lieu où l'on ne se sent plus aussi bien. Avec les aménagements projetés, la volonté est d'apporter plus de verdure, plus de biodiversité, plus de fraîcheur, de créer des espaces agréables pour s'asseoir, lire, discuter, dessiner, jardiner mais aussi pour pratiquer « l'école dehors ».

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'une concertation avec les enseignants, les élèves et les agents des services techniques de la commune qui se sont rencontrés très régulièrement.

Aujourd'hui, ce projet prévoit :

- La désimperméabilisation de 350 m² de surface par le retrait d'enrobé et la mise en place de structures poreuses type Evergreen,
- La mise en place de bordures, de végétaux et d'arbustes,
- L'installation de jardinières « école dehors »,
- L'installation de récupérateurs d'eau,
- La mise en place de bancs autour des arbres existants,
- La mise en place de bancs « école dehors »,
- L'implantation d'une pergola.

Le montant total du projet s'élève à 51 000,00 € TTC environ avec une prise en charge sollicitée auprès du Fonds d'Innovation Pédagogique à hauteur de 80% a minima.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

APPROUVE la végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école primaire Milvendre tels que présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides permettant de financer ce projet et notamment le Fonds d'Innovation Pédagogique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents de nature à faire aboutir ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

